



## www.rtbf.be

Date: 01-07-2021

Periodicity: Continuous

Journalist: -

https://www.rtbf.be/info/belgique/detail\_la-wallonie-lance-un-appel-a-projets-pour-la-creation-de-deux-parcs-nationaux?id=10796365

## La Wallonie lance un appel à projets pour la création de deux parcs nationaux



1 images Un sentier dans les Hautes Fagnes. © Tous droits réservés

Un appel à projets est lancé en vue de la création de deux parcs nationaux en Wallonie, a annoncé jeudi le gouvernement régional. Cette initiative s'inscrit dans le plan européen de facilité pour la reprise et la résilience (FRR). L'enveloppe qui y sera consacrée s'élève à 28 millions d'euros.

La proposition émane de la ministre wallonne de la Nature, Céline Tellier (Ecolo), et de la ministre wallonne du Tourisme, Valérie De Bue (MR). Leur souhait est de "valoriser un patrimoine naturel d'exception à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique".

\_\_\_\_\_\_

Les conditions et critères sur lesquels reposeront les parcs nationaux wallons ont été établis avec le conseil d'experts internationaux. Ils s'appuient notamment sur les standards appliqués au Parc national de Haute Campine, dans le Limbourg, qui est actuellement le seul "Parc national" belge.

Une note d'intention devra être déposée par les territoires candidats pour le 1er novembre au plus tard. Maximum quatre projets seront présélectionnés à l'issue de cette étape. Un délai de dix mois sera ensuite accordé aux candidats retenus pour rédiger un plan directeur et un plan opérationnel. Enfin, sur base de ces éléments, le



gouvernement wallon sélectionnera les deux projets pouvant être reconnus comme "Parcs nationaux de Wallonie".

## Plusieurs candidats pressentis

Des conditions minimales ont été définies afin d'obtenir la reconnaissance et donc de participer à l'appel à projets. Le périmètre du territoire doit englober une superficie minimale de 5000 hectares qui pourra être divisée en plusieurs zones, dont au moins une zone principale de 2500 hectares. L'absence de nuisance ou pollutions majeures incompatibles avec le projet sera également évaluée. Par ailleurs, 75% de la surface incluse dans le périmètre doit être reconnue d'intérêt biologique ou paysager et 40% doit bénéficier d'un statut de protection. L'ensemble devra contenir 90% minimum de zones "naturelles" et maximum 10% d'enclaves (routes, constructions...). En outre, les projets doivent aussi s'appuyer sur une coalition territoriale et les partenaires s'engager à en financer minimum 20%.

Plusieurs candidats sont déjà pressentis. Il s'agit notamment des Hautes Fagnes, de la vallée de la Semois et du projet Nassonia, à Saint-Hubert, Nassogne et Tenneville.